

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 84

15 janvier 2011

SOMMAIRE

Amistà S.A.	3986	Hephaistos Metall S. à r. l. et Cie. S.e.c.s.	4014
Aronde S.A.	4009	HP Communication S.A.	4030
AutoArc Holding S. à r. l.	3987	ING European Infrastructure S.à r.l.	4022
Automotive Industries S.à r.l.	3989	Kappweiler S.C.I.	4015
Autosdistribution Losch S.à r.l.	4007	Koenigsallee LP V, S.à.r.l.	4004
Blue Jeans S.à.r.l.	4013	Kronos Holding S.A.	4031
Brabant Finance S.A.	4028	Laert S.A.	4025
Bumble Bee Foods S.à r.l.	4002	Lion/Big Catch Luxembourg 1 S.à r.l.	4002
CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l. ...	4014	Lux2F Property S.à r.l.	4005
CalEast Holdings 5 S.à r.l.	4029	Macquarie Storage Luxco A S.à r.l.	3990
Centre Européen du Pneu S.A.	3999	Manuel Logistik S.à r.l.	4016
Centurio Lux S.A.	3993	Marjorie Finance S.A.	3994
Cercle de tir de la douane luxembourgeoise	4004	Milourd S.A.	4007
C.R.E.A.M. EuroTools EWIV	3993	Mongolian Transportation Holdings S.à r.l.	3987
Crossword Invest S.A.	4010	MRI Overseas Property Group S.A.	3999
Davis Funds Sicav	3998	NGR Consulting S. à r.l.	4000
Dehliá S.à r.l.	4024	Protalux S.A.	4030
DTCP Investments S.à r.l.	4025	Rescado	3989
EAST PROJECT S.A.	4026	Rescado	3987
Ecobel S.A.	4010	Rescado	3987
Ecobel S.A.-SPF	4010	Research & Development International S.A.	4005
Egatia S.A.	4001	Research & Development International S.A., SPF	4005
Eurocharter S.A.	3991	Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A.	4018
Femex Trading S.A.	4014	S.C.I. Fonck-Kappweiler	4015
Feres S.A.	3996	Share Planete S.A.	4008
Finalta S.A.	4012	Yellow River Holdings S.à r.l.	3987
Financière Européenne des Bois	3997		
Flowstone S.à r.l.	4032		
Global Groupe International S.A.	4024		
Globalux Services S.à r.l.	4026		
Groupe Trefle S.A.	3994		
Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l.	3994		

Amistà S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 87.882.

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AMISTA S.A.» (la Société), dont le siège social est établi à L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen, enregistrée sous le numéro B 87.882, constituée par acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 21 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1274 daté du 3 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jacopo ROSSI.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que :

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les mandataires des parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les mille quatre cent quatre-vingts (1.480) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

III. L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant :

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt mille euros (EUR 680.000) afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.480.000) à un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000) par annulation de six cent quatre-vingt (680) actions et par remboursement aux actionnaires.

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt mille euros (EUR 680.000) afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.480.000) à un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000) par annulation de six cent quatre-vingts (680) actions et par remboursement aux actionnaires.

L'assemblée note par ailleurs que cette réduction se fait conformément aux dispositions de l'article 69 alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000) représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, les mandataires des parties comparantes et les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill, J. Rossi, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. LAC/2010/54247. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162240/54.

(100187430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

AutoArc Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.623.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 27 septembre 2010

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128846/14.

(100147054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Rescado, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.102.

—
Le bilan et l'annexe au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010129124/11.

(100146953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Rescado, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.102.

—
Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010129126/11.

(100147063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

**Mongolian Transportation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Yellow River Holdings S.à r.l.).**

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 156.648.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies, Cayman Islands, under the number 236324, with registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital place, Shedden Road, P.O. Box 847 Gt, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Me Patrick LESTIENNE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 November 2010.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Yellow River Holdings S.à r.l.", with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 156648, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that date.

- The Company's capital is currently set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty shares (180) shares, with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from Yellow River Holdings S.à r.l. to Mongolian Transportation Holdings S.à r.l.
2. Amendment of article 3 of the Company's articles of incorporation as a consequence of the change of name of the Company.
3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from Yellow River Holdings S.à r.l. to Mongolian Transportation Holdings S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 3, of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "Mongolian Transportation Holdings S.à r.l." "

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois de novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Caymans, immatriculée auprès du Register of Companies, Îles Caymans, sous le numéro 236324, avec siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital place, Shedden Road, P.O. Box 847 Gt, George Town, Grand Cayman, Îles Caymans, ici représentée par Maître Patrick LESTIENNE, avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 novembre 2010.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Yellow River Holdings S.à r.l.", avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156648, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 8 novembre 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société de Yellow River Holdings S.à r.l. en Mongolian Transportation Holdings S.à r.l.

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société en conséquence de la modification de la dénomination de la Société.

3. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société de Yellow River Holdings S.à r.l. en Mongolian Transportation Holdings S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société prend la dénomination de "Mongolian Transportation Holdings S.à r.l."."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LESTIENNE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2010. LAC/2010/53072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161017/97.

(100185529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Rescado, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.102.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010129127/11.

(100147064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Automotive Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant Classe B

Signatures

Référence de publication: 2010129308/14.

(100147122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Macquarie Storage Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 683.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.380.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of July,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.219 (the "Principal"),

represented by Regis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg (the "Proxy") by virtue of a proxy under private seal given on July 27, 2010 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That " Macquarie Storage Luxco A S.à r.l." (hereinafter the "Company") is a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.380, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 15 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1453, dated 13 July 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 August 2007.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to six hundred eighty three thousand British Pounds (GBP 683,000.-) represented by six thousand eight hundred thirty (6,830) shares of one hundred British Pounds (GBP 100.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities; and
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1014 Luxembourg.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée formée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.219 (le "Mandant"),

représentée par Regis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire") en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 27 juillet 2010, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que Macquarie Storage Luxco A S.à r.l. (ci-après la "Société"), est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.380, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1453, en date du 13 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 21 août 2007.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à six cent quatre-vingt trois mille Livres (683.000 GBP) représenté par six mille huit cent trente (6.830) parts sociales, d'une valeur de cent Livres (100 GBP) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, l'associé unique va assumer irrévocablement l'obligation de les payer; et
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans 121, Avenue de la Faïencerie, L-1014 Luxembourg.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 août 2010. Relation: LAC/2010/34612. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010162407/94.

(100187274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Eurocharter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 104, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.834.

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROCHARTER S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 19 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 255 de 1991, page 12220. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 555 du 10 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François PRUM, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Décision que toutes les actions de la Société seront et resteront nominatives et transformation des 5.000 (cinq mille) actions au porteur existantes en actions nominatives.

2) Modification de l'article 5 des statuts.

3) Abandon du statut de société holding et modification afférente de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide que les actions actuellement émises ainsi que celles qui seront émises ultérieurement sont et resteront nominatives. Les 5.000 (cinq mille) actions au porteur existantes sont transformées en actions nominatives au nom de l'actionnaire unique Monsieur Elias Saade FADEL, avocat, né le 16 novembre 1947 à Hamat (Liban), demeurant à Beyrouth (Liban).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (EUR 123.946,76) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit peut être augmenté par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2011:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET, F. PRUM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52578. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161435/86.

(100186585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Centurio Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.062.

1. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 juin 2008, les actionnaires ont décidé de nommer Guy Friedgen, avec adresse professionnelle au 17, Innere Wiener Straße, 81667 Munich, Allemagne, au mandat de «Verwaltungsratmitglied» avec effet au 1^{er} novembre 2007 et pour période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. Par résolutions prises en date du 5 novembre 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Guy Friedgen, précité, de son mandat de «Verwaltungsratmitglied» avec effet au 1^{er} novembre 2010

- Nomination de Marco Brehm, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au mandat de «Verwaltungsratmitglied» avec effet au 2 novembre 2010 et pour période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010161913/20.

(100186750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

C.R.E.A.M. EuroTools EWIV, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg D 56.

AUFLÖSUNG

Mitgliederversammlung vom 27. Februar 2007

Anwesende Mitglieder:

moresophy Ltd.

vertreten durch ihren Direktor Dr. Heiko Beier

punkt OEG

vertreten durch ihren Geschäftsführer Mag. Andreas Blumauer

Beschlussfassung

Die Mitgliederversammlung fasst einstimmig den folgenden Beschluss:

- 1) Auflösung der Vereinigung zum 30.04 2007 gemäß Artikel 21 des Gründungsvertrages.
- 2) Abwicklung der Vereinigung gemäß Artikel 22 des Gründungsvertrages.

Zur Kenntnis genommen, gelesen und voll inhaltlich einverstanden:

München, den 27.02.2007.

moresophy Ltd.

Unterschrift

Wien, den 28.02.2008.

punkt OEG

Unterschrift

Référence de publication: 2010154932/25.

(100177586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,40.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 126.612.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 18 novembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Martin Stanley, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de Gérant avec effet au 3 novembre 2010

2. nomination de Richard Abel, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant avec effet au 3 novembre 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010161470/15.

(100187212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Groupe Trefle S.A., Société Anonyme,
(anc. Marjorie Finance S.A.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.611.

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MARJORIE FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.611, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1455 du 28 juillet 2006.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric DESTREZ, employé privé, demeurant au 5bis, Avenue Brimborion, F-92310 Sèvres (France).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, la société EMO Consulting Sarl, ici valablement représentée par Monsieur Eric MORPAIN, agissant en sa qualité de gérant unique, demeurant à 3, Grande Rue, 28700 Oysonville, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Peter VANSANT, juriste, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en «GROUPE TREFLE S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Acceptation de la démission de deux administrateurs.

- Décharge.

3. Acceptation de la démission de l'administrateur-délégué.

- Décharge.

4. Confirmation de l'administrateur restant en tant qu'administrateur.
5. Nomination de nouveaux administrateurs.
6. Création de deux catégories d'administrateurs A et B et insertion à cet effet d'un alinéa à l'article 6 des statuts.
7. Modification de l'article 12 des statuts concernant le régime de signature des administrateurs.
8. Décision que toutes les actions seront désormais nominatives et modification subséquente de l'article 5, alinéa 2.
9. Divers.

Monsieur le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en «GROUPE TREFLE S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «GROUPE TREFLE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de deux administrateurs actuels PROGRESS INVEST S.A. et RAVELIN INVESTMENTS S.A..

Par vote spécial elle leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Peter VANSANT de son poste d'administrateur-délégué.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Par ailleurs elle le confirme au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée statuant sur l'exercice 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouveaux administrateurs:

a) Monsieur Eric DESTREZ, employé privé, né le 11 mars 1963 à Nouvionet-Catillon, demeurant au 5bis, Avenue Brimborion, F-92310 Sèvres (France),

b) La société EMO Consulting Sarl, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S. de Chartres sous le numéro 492 122 833, No de gestion 2006 B 446, ayant son siège social établi à 3, Grande Rue, 28700 Oysonville, France et valablement représentée par Monsieur Eric MORPAIN, employé privé, né le 4 novembre 1969 à Vitry-sur-Seine (France), demeurant à 3, Grande Rue, 28700 Oysonville, France

Monsieur Eric DESTREZ portera à l'avenir le titre de président du Conseil.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2015.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de subdiviser les administrateurs en deux catégories A et B.

Est affecté à la catégorie A:

- Monsieur Peter VANSANT,

Sont affectés à la catégorie B:

- Monsieur Eric DESTREZ,

- EMO CONSULTING S.à r.l..

La société sera à l'avenir valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A ensemble avec un administrateur B.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, il est inséré un deuxième alinéa à l'article 6 des statuts et l'article 12 des statuts est modifié.

Ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Alinéa 2.** Les administrateurs sont de catégorie A et B.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur A ensemble avec un administrateur B. »

Huitième résolution

L'assemblée générale décide qu'à l'avenir toutes les actions seront nominatives.

En conséquence l'article 5, alinéa 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante;

« **Art. 5. Alinéa 2.** Les actions sont toutes nominatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: E. Destrez, E. Morpain, P. Vansant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52221. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162412/97.

(100187594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Feres S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.393.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société de droit panaméen «QUOTE-INVEST CORP. INC», ayant son siège social Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama-City, République de Panama,
(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici valablement représenté par la signature individuelle de son directeur, à savoir Monsieur Gilbert DIVINE, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société «FERES S.A.», une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 45393, constituée suivant acte notarié du 26 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 594 du 14 décembre 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 9 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 930 du 27 octobre 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme «FERES S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à soixante et un mille euros (EUR 61.000.-) divisé en quarante (40) actions, sans mention de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «FERES S.A.», prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les quarante (40) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne ; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: G. DIVINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14839. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010161445/48.

(100186376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Financière Européenne des Bois, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.467.

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «FINANCIERE EUROPEENNE DES BOIS», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71467, constituée suivant acte notarié en date du 31 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862 du 17 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Audrey PERROUX, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«RSM Henri Grisius & Associés», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, A. PERROUX, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14580. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010161450/68.

(100186220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Davis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.537.

Extrait de résolution de l'assemblée générale statutaire du 25 Novembre 2010

Suite à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société, qui s'est tenue à Luxembourg le 25 Novembre 2010, ont été nommés en qualité d'administrateurs de la Société les personnes suivantes:

EICH Kenneth

2949, Elvira Road, Suite 101

85745 Tucson, Arizona

United States of America

DAVIS Andrew A.

124, Marcy Street

87501 Santa Fe, New Mexico

United States of America

BECKER Roger

53, rue de la Gare

L-6440 Echternach

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.07.2011.

Le mandat de Monsieur SIMON Roland, Schloss Weilerbach D-54669 Bollendorf n'a pas été renouvelé.

L'assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société a procédé à re-nommer en qualité de réviseur d'entreprises et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.07.2011:

DELOITTE S.A.

560, Rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Novembre 2010.
State Street Bank Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2010161157/33.

(100186232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

MRI Overseas Property Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.420.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société MRI OVERSEAS PROPERTY GROUP S.A., tenu au siège social en date du 6 décembre 2010, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Acceptation de la démission des administrateurs et administrateurs-délégués et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2010:

- Darragh MAC ANTHONY, demeurant à Engelberg, Suisse,
- Nicola SHAW, demeurant à Marbella, Espagne,
- Dominic PICKERING, demeurant à Marbella, Espagne.

2° Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2010:

- Monsieur Jorge Uriel Garcia Bosmans, demeurant Parque de la Paloma, n° 12. Bajo-C 28026 MADRID, Espagne,
- Monsieur Yves Bosmans, demeurant Parque de la Paloma, n° 12. Bajo-C, 28026 MADRID, Espagne,
- Monsieur Fernando Arespachaga Alacala Olmo, demeurant c/ Santa Hortensia, n° 15. 7° piso, 28002 Madrid, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MRI OVERSEAS PROPERTY GROUP S.A.

Référence de publication: 2010161641/21.

(100187020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Centre Européen du Pneu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.750.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CENTRE EUROPEEN DU PNEU S.A. (anciennement TL CONSULT SA), établie et ayant son siège à L-4812 Rodange, 9, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B80.750, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT d'Hespérange en date du 15 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 813 du 26 septembre 2001, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 mars 2010, publié au dit Mémorial, numéro 1096 du 26 mai 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Jérôme DOMANGE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège de Rodange à Luxembourg et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
2. Fixation de l'adresse.
3. Révocation du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué.
4. Nomination d'un nouveau conseil d'administration.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Rodange à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée générale fixe l'adresse à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, à savoir: Lionel LANGLEUR, Alain ROME et Francis BRUCCHI, ainsi que celle de l'administrateur-délégué, Lionel LANGLEUR.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée nomme administrateurs, pour un mandat qui se terminera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2015:

- Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
- Sandra BORTOLUS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
- Lou HUBY, directeur honoraire de la Communauté Européenne en retraite, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BERNARD, DEMICHELET, DOMANGE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 01 décembre 2010. REM 2010 / 1576. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162282/60.

(100187272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

NGR Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 102.357.

constituée sous la dénomination de A & L INFORMATIQUE S. à r.l. aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1065 du 22 octobre 2004,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé,

- en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 885 du 13 septembre 2005,
- en date du 1^{er} août 2005, publié au Mémorial C numéro 54 du 10 janvier 2006,
- en date du 24 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2399 du 23 décembre 2006,
- en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 245 du 30 janvier 2008, et
- en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 147 du 25 janvier 2010.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 102.357

au capital social de SOIXANTE-QUATORZE MILLE EUROS (€ 74.000,-), représenté par DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE (2.960) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 04 novembre 2010, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2010, Relation: EAC/2010/13541,

- que Monsieur Abdelaziz YAZI, informaticien, né à Alger (Algérie), le 06 janvier 1958, demeurant à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale a cédé 29 parts sociales à la société KAIZEN INVEST SARL, établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B141.669,

- que Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, a cédé 59 parts sociales à la société BEOOGO SARL, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B142014,

- que suite à ces cessions de parts sociales, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Abdelaziz YAZI, informaticien, né à Alger (Algérie), le 06 janvier 1958, demeurant à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale CENT TRENTE-CINQ PARTS SOCIALES	135
2.- La société AMBRINVEST S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B128.751, DEUX MILLE QUARANTE-TROIS PARTS SOCIALES	2.043
3.- Monsieur Vincent JOUBERT, consultant, né à Deauville (France), le 19 septembre 1978, demeurant à L-2146 Luxembourg, 77, rue de Merl DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE PARTS SOCIALES	293
4.- Monsieur Olivier GRANBOULAN, directeur commercial, né à Langeais (France), le 25 août 1955, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau CENT QUARANTE-HUIT PARTS SOCIALES	148
5.- Monsieur Julien PALISSOT, consultant, né à Nancy (France), le 27 février 1978, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 5, Impasse des Mélèzes CINQUANTE-NEUF PARTS SOCIALES	59
6.- Madame Nathalie CREMER, Senior Manager, née à Bastogne, le 12 janvier 1965, demeurant à L-8506 Redange sur Attert, 4, Schleisschen TRENTE PARTS SOCIALES	30
7.- Monsieur Jean-Michel MARQ, directeur, né à Hautes-Rivières (France), le 26 juin 1951, demeurant à L-8031 Strassen, 5, rue du Parc CENT TRENTE-QUATRE PARTS SOCIALES	134
8.- La société KAIZEN INVEST SARL, établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B141.669 CINQUANTE-NEUF PARTS SOCIALES	59
9.- La société BEOOGO S. à r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B142014 CINQUANTE-NEUF PARTS SOCIALES	59
TOTAL: DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE PARTS SOCIALES	2.960

- que Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, a démissionné en tant que gérant de la société.

- que Monsieur Jean-Michel MARQ, directeur, né à Hautes-Rivières (France), le 26 juin 1951, demeurant à L-8031 Strassen, 5, rue du Parc a été nommé gérant de la société,

- que Madame Nathalie CREMER, Senior Manager, née à Bastogne, le 12 janvier 1965, demeurant à L-8506 Redange sur Attert, 4, Schleisschen a été nommée gérant de la société

- que la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010160537/61.

(100185418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Egatia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.432.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«QUOTE-INVEST CORP. INC.», société de droit panaméen, avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama, République de Panama,

(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici valablement représenté par la signature individuelle de son directeur, à savoir Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

I.- Que la société «EGATIA S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 4.432, constituée suivant acte notarié en date du 29 juillet 1949, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 29 août 1949. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1238 du 14 juin 2010.

II.- Que le capital social de société anonyme «EGATIA S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à cent cinquante mille euros (EUR 150.000) divisé en six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les six mille (6.000) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: E. LIOTINO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14847. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010161420/47.

(100186784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Bumble Bee Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lion/Big Catch Luxembourg 1 S.à r.l.)**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.339.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of November.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lion Capital (Guernsey) III Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Island of Guernsey registered with HM Greffier, The Greffe, Royal Court House, St Peter Port, Guernsey under number 52334 having its registered office at Second Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, given under private seal, on November 12th, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Lion/Big Catch Luxembourg 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.339, and whose registered office is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1967 page 94382 on August 12th, 2008.

The articles of incorporation was amended by a deed of the undersigned notary on October 29th, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder hereby resolves to change the denomination of the Company from “Lion/Big Catch Luxembourg 1 S.à r.l.” into “Bumble Bee Foods S.à r.l.”.

Second resolution

Following the resolution here above, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Bumble Bee Foods S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le quinze novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Lion Capital (Guernsey) III Limited, une société constituée et existant selon les lois de l’île de Guernsey, immatriculée au HM Greffier, The Greffe, Royal Court House, St Peter Port, Guernsey sous le numéro 52334, avec siège social au deuxième étage, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé, le 12 novembre 2010.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de “Lion/Big Catch Luxembourg 1 S. à r.l.” (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.339, constituée aux termes d’un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1967, page 94382 du 12 août 2008.

Les statuts ont été modifiés aux termes d’un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentant l’intégralité du capital social de la Société a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Résolution Unique

L’associé unique décide de changer la dénomination de la société de Lion/Big Catch Luxembourg 1 S. à r.l. en Bumble Bee Foods S. à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la décision qui précède, l’associé unique décide de modifier l’article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Bumble Bee Foods S. à r.l. (ci-après la “Société”) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la “Loi”), ainsi que par les présents statuts.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14417. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010160914/88.

(100185960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Koenigsallee LP V, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.638.

—
EXTRAIT

Suite à la cession de 422 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LP V Sàrl par la société VERTIARAMA S.L. avec siège social à Madrid (Espagne) immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro "volume 24025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537" à la société RP Complex Holding Sàrl, immatriculée au Registre et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140.248, établie et ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 6C, Parc d'Activités Syrdall en date du 26 novembre 2010, les associés de la société sont désormais les suivants:

- La société VERTIARAMA S.L., laquelle détient 26 parts sociales de la société
- La société TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l., laquelle détient 26 parts sociales de la société
- La société BRE/DB Portfolio S.à r.l., laquelle détient 26 parts sociales de la société
- La société RP Complex Holding S.à r.l., laquelle détient 422 parts sociales de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 30 novembre 2010 que:

- Monsieur Christian SENITZ, né le 27.01.1978 à Aschersleben (Allemagne), demeurant à 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée en remplacement de Mr Nicolas DIAZ SALDANA démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010161211/25.

(100185947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Cercle de tir de la douane luxembourgeoise, Association sans but lucratif.

R.C.S. Luxembourg F 5.494.

—
Assemblée générale 2010

Modification aux statuts

Art. 2. Texte actuel:

Le cercle a pour objet la pratique et le développement du tir sportif et toutes les activités facilitant la réalisation de son objet.

Modification:

Le cercle a pour objet la pratique et le développement du tir sportif et du tir pratique et toutes les activités facilitant la réalisation de son objet.

Art. 13. Texte actuel:

Le cercle est administré par un conseil d'administration composé de cinq membres actifs au minimum et de neuf membres actifs au maximum. Leurs fonctions sont honorifiques. Toutefois les membres susnommés ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement.

Modification:

Le cercle est administré par un conseil d'administration de trois membres actifs au minimum. Leurs fonctions sont honorifiques. Toutefois les membres susnommés ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement.

Art. 28. Texte actuel:

Les membres sont convoqués en assemblée générale par avis postal au moins 10 jours avant la date fixée. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

Modification:

Les membres sont convoqués en assemblée générale au moins 10 jours avant la date fixée. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

Signature

Le président

Référence de publication: 2010162606/29.

(100187454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Lux2F Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.431.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 29 novembre 2010

1. M. Mark HOUSTON a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Le nombre des gérants a été diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lux2F Property S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010161575/14.

(100187201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**R & D International S.A., SPF, Research & Development International S.A., SPF, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. R & D International S.A., Research & Development International S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.823.

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RESEARCH AND DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A. en abrégé R & D INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 34.823,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 1990, publié au Mémorial C numéro 79 du 20 février 1991,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 541 du 23 décembre 1994.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les VINGT ET UN MILLE NEUF CENTS (21.900) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de CINQUANTE-TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (53.600.000,-), représenté par VINGT ET UN MILLE NEUF CENTS (21.900) ACTIONS sans valeur nominale,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à UN MILLION TROIS CENT VINGT-NEUF MILLE EUROS (€ 1.329.000,-), représenté par VINGT ET UN MILLE NEUF CENTS (21.900) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 10 juillet 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 847 du 18 novembre 2000.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en RESEARCH AND DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., SPF, en abrégé R & D INTERNATIONAL S.A., SPF.

Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de RESEARCH AND DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., SPF, en abrégé R & D INTERNATIONAL S.A., SPF

4) Suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 5.

5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en RESEARCH AND DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., SPF, en abrégé R & D INTERNATIONAL S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de RESEARCH AND DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., SPF, en abrégé R & D INTERNATIONAL S.A., SPF.

Quatrième résolution

Le capital autorisé n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 2, 3, 4, et 5 de l'article cinq (5) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13546. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010160640/96.

(100185363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Autosdistribution Losch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 123.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2010162232/12.

(100187584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Milourd S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 11.974.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné;

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "MILOURD S.A.", société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 11974, constituée suivant acte reçu par Maître Robert ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1974, publié au Mémorial C numéro 147 du 26 juillet 1974 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 13 mai 2009 pardevant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 1253 du 30 juin 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 20 (vingt) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
 2. Le cas échéant, nomination de BDO Tax & Accounting comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

BDO Tax & Accounting, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. SEIL, A. UHL, J. HONYMUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2010. LAC/2010/53066. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160519/57.

(100185170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Share Planete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5717 Aspelt, 24, rue de Filsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 147.014.

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "SHARE PLANETE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147014 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1458 du 28 juillet 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent LEGUIDE, dirigeant d'entreprise, demeurant à L-5717 Aspelt, 24, rue de Filsdorf.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric FELLER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du premier alinéa de l'objet social (article 3) afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet le conseil, la création, la gestion, l'organisation et la promotion de produits dans les secteurs suivants: Informatique, Marketing, Communication, Matières premières, Immobilier."

2. Transfert du siège social de Luxembourg à L-5717 Aspelt, 24, rue de Filsdorf, et modification afférente de la première phrase de l'article 4 des statuts;

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide:

- de modifier le premier alinéa de l'objet social (article 3 des statuts) et de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1); et

- de transférer le siège social de Luxembourg à L-5717 Aspelt, 24, rue de Filsdorf et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (première phrase).**

Le siège social est établi dans la commune de Frisange (Grand-Duché de Luxembourg)."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent vingt-cinq euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. LEGUIDE, F. FELLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2010. LAC/2010/53078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160986/59.

(100186079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Aronde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.126.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires tenue le 15 juillet 2010 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

* Le mandat d'administrateur de Monsieur HOUBERT Patrick a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

* Le mandat d'administrateur de Madame DE MEIS Anna a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur MEUNIER Patrick a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

* Le mandat de commissaire aux comptes de la société VELASCO Luis a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

- Renouvellement du mandat d'administrateur délégué:

* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

Les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Patrick Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2010161339/22.

(100186659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Crossword Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.706.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme "CROSSWORD INVEST S.A.", constituée suivant acte notarié du 21 juillet 2005

Résolutions:

L'assemblée accepte les reconductions des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Philippe Van Sichelen, demeurant à L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe

- Madame Céline Toussaint, demeurant à B-1040 Etterbeek, 39, rue Major Pétillon

- Monsieur Arnaud Van Sichelen, demeurant à B-1150 Woluwe-St. Pierre, 18/B4, avenue des Mimosas

L'assemblée accepte la reconduction du mandat de l'administrateur-délégué à savoir Monsieur Philippe Van Sichelen demeurant à L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.

L'assemblée nomme la société "Cube Concept S.A." avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman, en tant que commissaire aux comptes en remplacement de la société Conseils Comptabilité Fiscalité S.A. (anciennement Eliolux S.A.), avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Philippe VAN SICHELEN / Céline TOUSSAINT / Arnaud VAN SICHELENE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010161384/25.

(100187125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Ecobel S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Ecobel S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.369.

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «ECOBEL S.A.», ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 33369, constituée suivant acte notarié en date du 23 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 348 de l'année 1990. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 21 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 406 du 16 avril 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en ECOBEL S.A.-SPF et modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'article 15 des statuts.

4.- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «ECOBEL S.A.-SPF». En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. (Premier alinéa). «Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «ECOBEL S.A.-SPF».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

Art. 15. «La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 4 et le dernier alinéa de l'article 6 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 4. «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée

à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. La durée de leur mandat est de six ans. Les administrateurs sont rééligibles.»

Art. 6. (Dernier alinéa). «La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 3 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, G. SCROCCARO, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14153. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010161418/91.

(100186323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Finalta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.538.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«QUOTE-INVEST CORP. INC.», société de droit panaméen, avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama, République de Panama,

(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici valablement représenté par la signature individuelle de son directeur, à savoir Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

I.- Que la société «FINALTA S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 80538, constituée suivant acte notarié du 8 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, C numéro 767 du 17 septembre 2001.

II.- Que le capital social de société anonyme «FINALTA S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à cinquante mille euros (EUR 50.000) divisé en cent (100) actions d'un valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,00), intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les cent (100) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14843. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010161448/46.

(100186480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Blue Jeans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9225 Diekirch, 11, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.706.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Ginette WAGNER, employée privée, née à Luxembourg, le 21 juin 1962, demeurant à L-7570 Mersch, 27, rue Nicolas Welter, et son époux

2.- Monsieur François FISCHBACH, fonctionnaire-artisan, né à Luxembourg, le 18 septembre 1959, demeurant L-7570 Mersch, 27, rue Nicolas Welter.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "BLUE JEANS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-9225 Diekirch, 11, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.706, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 25 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 453 de 1992, page 21725.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "BLUE JEANS S.à r.l.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-), entièrement libérées.

III.- Que les comparants en leur qualité d'associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "BLUE JEANS S.à r.l."

IV.- Que les comparants sont propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante unique de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-7570 Mersch, 27, rue Nicolas Welter.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Wagner, F. Fischbach, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15127. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161349/45.

(100186604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Hephaistos Metall S. à r. l. et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 52, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 133.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163611/9.

(100189598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.508.

—
Transfert de siège

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au

- 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2010.

En outre, le siège social de l'associé unique de la Société, CalEast Holdings 5 S.à r.l., est transféré à la même adresse.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} décembre 2010

En date du 1^{er} décembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Virginie VELY, Monsieur Christophe PRINTZ et Monsieur Ernest FIORANTE de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Jake HARRIS, né le 28 juillet 1980 à Reading, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 1, Appold Street, EC2A 2UU Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Pierre LENTZ, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Luc HANSEN, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jake HARRIS

Monsieur Pierre LENTZ

Monsieur Luc HANSEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010161355/34.

(100186496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Femex Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 113.875.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 décembre 2010.

L'assemblée prend acte de et accepte les démissions de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et de Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Leur mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2011.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire MEVEA S.à.r.l. ayant son siège social 4, rue de l'eau L-1449 Luxembourg, venant à échéance, l'assemblée décide de le reconduire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010161442/25.

(100186299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Kappweiler S.C.I., Société Civile Immobilière,
(anc. S.C.I. Fonck-Kappweiler).**

Siège social: L-1363 Howald, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg E 1.519.

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1) Madame Léa KAPPWEILER, agent immobilier, née à Dudelange le 3 janvier 1957, (matricule n° 19570103426), demeurant à L-1363 Howald, 5, rue du Couvent,

associée et gérante unique dans la société ci-après indiquée,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) La société anonyme dénommée LEA KAPPWEILER BUREAU IMMOBILIER S.A., (matricule 19992201803), ayant son siège au Coin rue du Couvent/rue Général Patton, L-1363 Howald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.419

en sa qualité d'associée de la société citée ci-après,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées "ne varietur" par les comparants agissant en leurs dites qualités et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants représentés déclarent être les seuls associés, respectivement gérante unique dans la société civile immobilière "S.C.I. FONCK-KAPPWEILER", établie et ayant son siège social à L-2529 Howald, 15, rue des Scillas (matricule n° 20027002405) constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 114 du 5 février 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 1519.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés dûment représentés décident de changer la dénomination de la société en KAPPWEILER S.C.I., de sorte que l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de «KAPPWEILER S.C.I.».

Deuxième résolution

Les associés dûment représentés décident de changer le nombre de parts ainsi que la valeur nominale, de sorte que l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social et Parts d'intérêts.** Le capital social est fixé à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400.-) représenté par six cents (600) parts d'intérêts de quatre euros (EUR 4.-) chacune.»

Troisième résolution

Les associés dûment représentés décident d'ajouter un alinéa à l'objet social de la société, de sorte que l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la location, la promotion immobilière, la mise en valeur, la gestion et la réalisation de tous biens immeubles et droits immobiliers et même meubles.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement.».

Frais

Le montant des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, suite au présent acte sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant agissant en ses dites qualités a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12022. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160654/65.

(100185123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Manuel Logistik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 157.136.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Manuel MICOLINO, transporteur, demeurant à L-4437 Soleuvre, 91, rue de Differdange.

2. Monsieur José Manuel NUNES MARINHO, indépendant, demeurant à L-4577 Differdange, 80, Cité Henri Grey.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "MANUEL LOGISTIK S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet:

- les affrètements nationaux, internationaux et activités annexes,
- et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

- Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Manuel MICOLINO, préqualifié,	50 parts
2.- Monsieur José Manuel NUNES MARINHO, prèdit,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Manuel MICOLINO, prèdit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur José Manuel NUNES MARINHO, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, route de Belvaux.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Micolino; Nunes Marinho, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14404. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162410/86.

(100187283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.957.

In the year two thousand and ten on the sixteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 148.957 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, dated September 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2264 of November 19, 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, dated November 16, 2010, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary, Alexandra Slack, Solicitor, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer, Armony Allamanno, Attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after having been signed *ne variatur* by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Waiver of the convening notices;
- 2) Approval of the redemption of 414 mandatory redeemable preference shares (the MRPS) held by Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A (the Redeemed Shares) having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;
- 3) Conversion of the remaining 826 MRPS and of all the 2,480 ordinary shares in the share capital of the Company (the Ordinary Shares) into shares (without any class) and consequently cancellation of the classes of shares in the share capital of the Company represented by (i) the Ordinary Shares and (ii) the MRPS (the Conversion);
- 4) Amendment of articles 5, 6, 10.1, 14 and 15 of the articles of association of the Company (the Articles);
- 5) Decision to confer all powers to any director of the Company and to any employee of MAS Luxembourg S.à.r.l. in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of Redeemed Shares and to the Conversion and the reimbursement of Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A.;
- 6) Miscellaneous.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the redemption of four hundred and fourteen (414) MRPS held by Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, a redemption notice having been sent by the Company to Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A to that effect.

Third resolution

The Meeting resolves to cancel hereby the Redeemed Shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of ten thousand three hundred and fifty euro (EUR 10,350) and is brought from its present amount of ninety-three thousand euro (EUR 93,000) to eighty-two thousand six hundred fifty euro (EUR 82,650) represented by two thousand four hundred and eighty (2,480) Ordinary Shares and by eight hundred twenty-six (826) MRPS, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to convert the remaining eight hundred twenty-six (826) MRPS and all the two thousand four hundred and eighty (2,480) Ordinary Shares of the Company into shares (without any class) and consequently the Meeting resolves to cancel the classes of shares in the share capital of the Company represented by (i) the Ordinary Shares and (ii) the MRPS.

Fifth resolution

As a consequence of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares and of the Conversion, the Meeting resolves to amend and restate article 5, 6, 10.1, 14, 15 of the Articles, which henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at eighty-two thousand six hundred fifty euro (EUR 82,650), represented by three thousand three hundred and six (3,306) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

“ Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.”

“10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.”

“ Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.”

“15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to confer all powers to any director of the Company and to any employee of MAS Luxembourg, S.à.r.l. in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of Redeemed Shares and to the Conversion and to organise the payment of the redemption price to Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A and to see to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately EUR 1,500.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.957 (la Société), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -2264 du 19 novembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire Alexandra Slack, Solicitor, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme Scrutateur Armony Allamanno, Attorney-at-law, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées.

II.- A la vue de la liste de présence sus mentionnée, l'entière du capital social émis de la Société est représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux convocations d'usage;
- 2) Approbation du remboursement de 414 actions privilégiées obligatoirement remboursables (APOR) détenues par Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A. (les Actions Remboursées) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
- 3) Conversion des 826 APOR restantes et des toutes les 2.480 actions ordinaires dans le capital social de la Société (les Actions Ordinaires) en actions (sans classe) et conséquemment annulation des classes d'actions dans le capital social de la Société représentées par (i) les Actions Ordinaires et (ii) les APOR (la Conversion);
- 4) Modification des articles 5, 6, 10.1, 14 et 15 des statuts de la Société (les Statuts);
- 5) Décision de donner tous pouvoirs à tout administrateur de la Société et à tout employée de MAS Luxembourg, S.à.r.l. aux fins de modifier le registre des actions, quant à l'annulation des Actions Remboursées et à la Conversion et de rembourser Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A.;
- 6) Divers.

IV. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations d'usage, les associés se considèrent valablement convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le remboursement de quatre-cent quatorze (414) APOR détenues par Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A. (les Actions Remboursées) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, un avis de remboursement a été adressé par la Société à Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A. à cette fin.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les Actions Remboursées. En conséquence, le capital souscrit est réduit d'un montant de dix mille trois cent cinquante euros (EUR 10.350) et est porté de son montant actuel de quatre-vingt treize mille euros (EUR 93.000) à quatre-vingt-deux mille six cent cinquante euros (EUR 82.650) représenté par deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) Actions Ordinaires et huit cent vingt-six (826) APOR, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir les huit cent vingt-six (826) APOR restantes et toutes les deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) Actions Ordinaires de la Société en actions (sans classe) et conséquemment décide d'annuler les classes d'actions dans le capital social de la Société représentées par (i) les Actions Ordinaires et (ii) les APOR.

Cinquième résolution

En conséquence du remboursement et de l'annulation des Actions Remboursées et de la Conversion, l'Assemblée décide de modifier les article 5, 6, 10.1, 14 et 15 des Statuts, qui se lisent désormais comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatre-vingt-deux mille six cent cinquante euros (EUR 82.650), représenté par trois mille trois cent six (3.306) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.»

«10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.»

« Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.»

«15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de donner tous pouvoirs à tout administrateur de la Société et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à.r.l. aux fins de modifier le registre des actions, quant à l'annulation des Actions Remboursées et à la Conversion et de rembourser Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A. et de s'occuper de toutes les formalités qui y sont en relation.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant aux parties comparantes, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. SCHMITT, A. SLACK, A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52292. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010160630/240.

(100184979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

ING European Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.249.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

ING European Infrastructure Fund UK (1) LP, a limited partnership established under English law which is registered under the Limited Partnerships Acts 1907 under number LP12281, duly represented by its general partner ING European Infrastructure (Guernsey General Partner) Limited, a company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Guernsey on November 19, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in her capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING European Infrastructure S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary on July 11th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2250 dated October 9th, 2007. These Articles of Association have been amended for the last time on November 6th, 2007 by deed of the same notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 131 dated January 17th, 2008.

The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12.500.-EUR) represented by five hundred (500) parts, with a nominal value of twenty-five euro (25.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of forty thousand euro (40.000.-EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12.500.-EUR) to fifty-two thousand five hundred euro (52.500.-EUR), by issuing one thousand six hundred (1.600) new parts with a par value of one hundred euro (100.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole partner "ING European Infrastructure Fund UK (1) LP" declares to subscribe to the one thousand six hundred (1.600) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of twenty-five euro (25.-EUR), so that the amount of forty thousand euro (40.000.EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at fifty-two thousand five hundred euro (52.500.-EUR) represented by two thousand one hundred (2.100) parts of a par value of twenty-five euro (25.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING European Infrastructure Fund UK (1) LP, un limited partnership de droit anglais, enregistré au Limited Partnerships Act 1907 sous le numéro LP12281, dûment représentée par son associée commanditée (general partner) ING European Infrastructure (Guernsey General Partner) Limited, une société de droit de Guernsey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Guernsey, le 19 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING European Infrastructure S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2250 du 9 octobre 2007 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 6 novembre 2007, par acte du même notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 131 du 17 janvier 2008.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quarante mille euros (40.000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) à un montant de cinquante-deux mille cinq cents euros (52.500.-EUR), par l'émission de mille six cents (1.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les mille six cents (1.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) ont été souscrites par l'associée unique «ING European Infrastructure Fund UK (1) LP» et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quarante mille euros (40.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille cinq cents euros (52.500.-EUR) représenté par deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52552. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161531/100.

(100185867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Dehlia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 152.439.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'apport entre Céline Pignon, associé unique de la Société, et la société Leyland Associates Ltd, une société de droit mauricien (category 1 business licence company) avec siège social au 22, Flora Park, St Jean Road, Quatres Bornes, Ile Maurice, enregistré au Registrar of Companies sous le numéro 57344 C1/GBL, que la totalité des parts sociale de la Société, soit 3.847.273 parts sociales ont été apportées à la société Leyland Associates Ltd avec effet au 2 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010161389/16.

(100186186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Global Groupe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.130.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 24 novembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 24 novembre 2010, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard

Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro B 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

GLOBAL GROUPE INTERNATIONAL S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010161479/22.

(100186805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Laert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.351.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 décembre 2010

L'assemblée prend acte de et accepte les démissions de:

Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et président du Conseil d'Administration

Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants:

M. Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président,

M. Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur,

M.me Hélène MERCIER, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Leur mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

Sixième résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010161581/33.

(100187070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

DTCP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.097.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 19 mars 2010:

- Ancienne situation associée:

ECOREAL S.A.: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associé :

M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 250 parts sociales

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour avis sincère et conforme
Pour *DTCP INVESTMENTS S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010161405/17.

(100186568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

EAST PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.467.

Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 5 novembre 2010

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010161417/13.

(100186812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Globalux Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8386 Koerich, 3, rue Arsène Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 157.132.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Laurent THOLL, ingénieur industriel, né le 19 juin 1975 à Saint-Mard (Belgique), domicilié à F-08110 Messincourt, 26, rue Basse,
- Monsieur Olivier MOUSSEBOIS, employé privé, né le 20 février 1977 à Bastogne (Belgique), domicilié à B-6700 Autelhaut, 39, Chemin des Mines.

Lesquels comparants ont, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") sous la dénomination «GLOBALUX SERVICES S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- le négoce en général, en gros et en détail, de produits non-réglés, le courtage rémunéré entre des entreprises luxembourgeoises et étrangères, ainsi que pour des particuliers,
- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra 2010 24 42378 prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières (SOPARFI)». La Société peut emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés

et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes les mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

La Société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125.- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs que de l'accord de l'associé unique respectivement de l'accord unanime des associés.

Art. 7. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés, qui désignent leur pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondé(s) de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la Société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- Le solde restant à la libre disposition des associés qui pourront décider de le distribuer, de le mettre en réserve ou de le reporter à nouveau.

Art. 10. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

1) M. Laurent Tholl, préqualifié, soixante-quinze parts sociales	75
2) M. Olivier Moussebois, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	<u>25</u>
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été souscrites et libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent à approximativement 950.-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Laurent THOLL, préqualifié, et Monsieur Olivier MOUSSEBOIS, préqualifié, comme gérant administratif, lesquels pourront engager valablement la société par leur signature conjointe avec pouvoir de délégation réciproque.

- Le siège social est établi à L-8386 Koerich, 3, rue Arsène Mersch.

Déclaration des comparants

Les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds servant à la libération du capital social qui ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. THOLL; O. MOUSSEBOIS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51856. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161480/91.

(100187216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Brabant Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.257.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

L'actionnaire unique de la société BRABANT FINANCE S.A., ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.257, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 611 du 23 mars 2010 (ci-après la «Société»), dûment représenté par Maître Grégoire CHASTE, avocat à la Cour demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ledit comparant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.100.000.- (deux millions cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.131.000.- (douze millions cent trente et un mille euros), représenté par 12.131.000.- (douze millions cent trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, au montant de EUR 14.231.000.- (quatorze millions deux cent trente et un mille euros), représenté par 12.131.000.- (douze millions cent trente et un mille) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune et par l'émission de 2.100.000 (deux millions cent mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique autorise la Société à émettre 2.100.000 (deux millions cent mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro), chacune des actions nouvellement émises ayant les mêmes droits et obligations que les 12.131.000. (douze millions cent trente et un mille) actions existantes, étant entendu que les nouvelles actions seront souscrites par apport en numéraire à la Société d'un montant de EUR 2.100.000.- (deux millions cent mille euros).

Comparet ensuite Maître Grégoire CHASTE, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Arion Finance S.A, actionnaire unique de la Société, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 26 novembre 2010, laquelle après avoir été signées ne varietur par la mandataire représentant l'actionnaire unique et par le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Maître Grégoire CHASTE déclare souscrire au nom et pour le compte de la société Arion Finance S.A., aux 2.100.000 (deux millions cent mille) actions de la Société nouvellement émises, pour une valeur totale de EUR 2.100.000.- (deux millions cent mille euros).

Sur quoi, l'actionnaire unique décide d'accepter ladite souscription et paiement et d'émettre 2.100.000 (deux millions cent mille) actions de la Société en sa faveur.

Il résulte d'un certificat bancaire émis par la Banque Pictet, en date du 26 novembre 2010, que le montant total de EUR 2.100.000.- (deux millions cent mille euros) a été bloqué en faveur de la Société dans le but de la présente augmentation de capital.

Troisième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la présente augmentation de capital.

En conséquence, l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 14.231.000.- (quatorze millions deux cent trente et un mille euros) représenté par 14.231.000.- (quatorze millions deux cent trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) par action, intégralement libérées.»

Quatrième résolution

L'actionnaire unique confère tout pouvoir et mandate chacun des administrateurs de la Société, avec pouvoir individuel, aux fins de mettre en oeuvre les résolutions susvisées, notamment de prendre part à tout acte, document, certificat, contrat, résolution en relation avec les présentes résolutions et de procéder aux formalités légales de publicité.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société, en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. CHASTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. LAC/2010/53429. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160803/65.

(100185869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

CalEast Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.111.

Transfert de siège

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au

- 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2010.

En outre, le siège social de l'associé unique de la Société, CalEast Holdings, est transféré à la même adresse,

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique
de la Société en date du 1^{er} décembre 2010*

En date du 1^{er} décembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Virginie VELY, Monsieur Christophe PRINTZ et Monsieur Ernest FIORANTE de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Emma SIMMONS, née le 3 mai 1966 à Brighton, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 1, Appold Street, EC2A 2UU Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Pierre LENTZ, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle; 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Luc HANSEN, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Madame Emma SIMMONS

Monsieur Pierre LENTZ

Monsieur Luc HANSEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

CalEast Holdings 5 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010161356/35.

(100186640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

HP Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.753.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 30 juin 2010 que la société à responsabilité limitée Penta Consulting S.à r.l., en abrégé PF&C, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.846 est nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la Société en remplacement de la S.à r.l. Kartheiser Management, démissionnaire, avec effet à compter de l'exercice social 2009.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010161506/17.

(100187112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Protalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 39.192.

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «PROTALUX S.A.», ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 39192, constituée suivant acte de scission reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 448 en 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant résolutions du Conseil d'Administration du 26 octobre 1999, publié par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 11 du 5 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Elio CASTELLANO, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 60.000 (soixante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de BDO Tax & Accounting comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme seul liquidateur:

BDO Tax & Accounting, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LENTZ, E. CASTELLAND, G. PREAUX, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: EAC/2010/14910. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010162455/57.

(100187391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Kronos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 89.061.

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KRONOS HOLDING S.A." établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée par acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1573 du 2 novembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.061.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Jennifer WIRTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société à responsabilité limitée «GESTOR Société Fiduciaire», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 36.079.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: P. Rochas, J. Wirtz, S. Liegeois, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15122. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161562/61.

(100186607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Flowstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.286.

Extrait des résolutions des associés de la société prises en date du 20 octobre 2010

Par les résolutions écrites du 20 octobre 2010, les associés de la société ont décidé à l'unanimité:

1. d'accepter la démission de Monsieur Charles Millard-Beer de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, et la démission de Madame Catherine Gillibrand, de son mandat de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 20 octobre 2010.

2. de nommer en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 20 octobre 2010, et pour une durée indéterminée:

Mr. François Georges, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34 A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3. de nommer en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 20 octobre 2010, et pour une durée indéterminée:

Mr. Jérôme Wunsch, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

FLOWSTONE S.à r.l.

François Georges / Jérôme Wunsch

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2010161440/26.

(100186342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.
